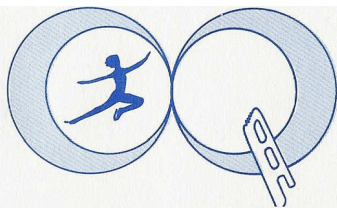


# Document Lauréats

## Patineurs Patinage plus & Patinage plus compétitifs

Région Centre du Québec  
33<sup>e</sup> Gala des Lauréats



*Association Régionale de Patinage Artistique  
Centre du Québec Inc.*

**Généralités**

Mise à jour le 31-01-2018

Dans ce document, le genre masculin désigne autant les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

La date limite pour faire parvenir les mises en nomination aux responsables des lauréats (Josée Tardif) est le 1 mars 2018, pour les Catégories Patinage plus et Patinage plus compétitif de la Région Centre du Québec.

Le tableau sommaire «Nominations pour le Patinage Plus & Patinage Plus Compétitif» doit être rempli à l'ordinateur et envoyé à Josée Tardif avant le 1 mars 2018. Une copie papier doit également être fournie. Vous devrez apporter la copie papier lors de la soirée de compilation des nominations. Si vous prévoyez être absent à la soirée, vous avez la responsabilité de faire parvenir votre copie papier avant cette soirée. Assurez-vous d'avoir à votre disposition la photo de tous vos gagnants. À la demande de la région, vous devrez nous faire parvenir celles-ci. Chaque fichier image devra porter le nom du nominé. (ex. alain\_connu.jpg).

Vous devez remplir à l'ordinateur les annexes de vos gagnants de club et les envoyer à Josée Tardif avant le 1 mars 2018. Une copie papier doit également être fournie. Vous devrez apporter les copies papier lors de la soirée de compilation des nominations. Si vous prévoyez être absent à la soirée, vous avez la responsabilité de faire parvenir vos copies papier avant cette soirée.

Les pièces justificatives devront également être jointes avec chacune des annexes de vos gagnants (numérisé et copie papier).

L'année visée pour les catégories de lauréats "Patinage plus et Patinage plus compétitif " se situe entre le 1<sup>er</sup> mars 2017 et le 28 février 2018.

La représentation d'un patineur est déterminée par son Club d'appartenance au 31 décembre 2017.

Tous les candidats doivent être membres affiliés de Patinage Canada et d'un Club de Patinage Artistique de la Région Centre du Québec. Leurs numéros de membre doivent être inscrits sur chaque formulaire officiel.

Le comité régional de sélection des lauréats refusera les mises en nomination si les formulaires sont incomplets, s'il y a des pièces justificatives manquantes, si les formulaires sont reçus en retard et si les **formulaires sont remplis à la main.**

Faites parvenir vos documents à;

Josée Tardif  
1709, ave Ste-Thérèse  
Plessisville, Qc  
G6L 2S4  
[mdjojomichel@gmail.com](mailto:mdjojomichel@gmail.com)

## **Patineur Patinage Plus (Annexe 1) :**

Peuvent s'inscrire dans la catégorie «Patineurs Patinage Plus», tous les patineurs ayant fait partie des programmes Patinage Plus durant l'année visée et n'ayant réussi aucun test d'habiletés de patinage, de style libre et/ou de danse au 1 mars 2018. Ce patineur doit encore faire partie des programmes Patinage Plus en date du 1 mars 2018. Le patineur ne doit pas avoir fait de compétition.

Le patineur faisant partie des programmes Patinage Plus se mérite des points pour chacun des étapes ou éléments réussis au cours de l'année visée. Il faut additionner les points pour les éléments réussis ainsi que les points pour chaque élément réussi au cours de l'année visée. Voir tableau Annexe 1.

En cas d'égalité après le calcul des points, si plusieurs candidats sont ex æquo, l'étape la plus élevée déterminera le gagnant sur le plan local et régional. Si l'égalité persiste, le patineur le moins âgé sera déclaré gagnant.

La pièce justificative autorisée pour les écussons réussis, est la feuille de progression individuelle ou la carte récapitulative des écussons. (à condition qu'elles soient signées et datées par l'entraîneur professionnel du club)

## **Patineur Patinage Plus Compétitif (Annexe 2) :**

Peuvent s'inscrire dans la catégorie «Patineurs Patinage Plus Compétitif», tous les patineurs ayant fait partie des programmes Patinage Plus durant l'année visée et n'ayant réussi aucun test d'habiletés de patinage, de style libre et/ou de danse au 1 mars 2018. Ce patineur doit encore faire partie des programmes Patinage Plus en date du 1 mars 2018. Le patineur doit avoir fait au moins une compétition.

Le patineur peut comptabiliser au maximum 3 compétitions; La compétition régionale Entr'Amis et 2 autres compétitions de niveau PATINAGE PLUS, ce qui donne aux patineurs des points de classement. Les points de classement seront attribué selon le résultat obtenu pour chacun des éléments jugés soit 1.5 points pour un élément OR, 1.0 point pour un élément ARGENT et 0.5 point pour un élément BRONZE. Voir tableau Annexe 2a.

Aucun pointage ne sera attribué pour les compétitions en équipes.

Le patineur se mérite également des points pour chacun des étapes ou éléments réussis au cours de l'année visée. Il faut additionner les points pour les éléments réussis ainsi que les points pour chaque élément réussi au cours de l'année visée. Voir tableau Annexe 2b.

En cas d'égalité après le calcul des points, si plusieurs candidats sont ex æquo, les points comptabilisés à la Rencontre Entr'Amis auront la priorité pour déterminer un ou plusieurs gagnants sur le plan local et régional. Si l'égalité persiste, le niveau des écussons déterminera le gagnant parmi les candidatures.

Une preuve justificative est exigée pour chaque pointage de compétition et doit parvenir au Comité des Lauréats dans le délai exigé. (Copie des feuilles de résultat de compétition). La pièce justificative autorisée pour les écussons réussis, est la feuille de progression individuelle ou la carte récapitulative des écussons. (à condition qu'elles soient signées et datées par l'entraîneur professionnel du club)